

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

ELECTION DES DELEGUES AMENES A VOTER POUR L'ELECTION SENATORIALE DE SEPTEMBRE

En vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017, ont été élus délégués : Jean BROCHU, Éric RETIF, Christophe GAUTIER, Nicole TOUCHET, Françoise BEAUFILS, Catherine SCHOUWEY.

DEMANDE DE DEROGATION AUX RYTHMES SCOLAIRES

Après avoir consulté les représentants du centre de loisirs intercommunal, le Conseil Municipal a décidé d'entériner le souhait du conseil d'école du RPI, en demandant la dérogation prévue par le décret du 27/06 afin de revenir à la semaine d'école de 4 jours à compter de la rentrée 2017. Si le SIVOS Fontaines/Tour confirme cette décision et si l'académie donne le feu vert, les cours du mercredi seront supprimés. L'organisation des TAP devenait problématique faute de bénévoles. De plus, cette mesure devrait permettre d'effectuer des économies substantielles sur le budget du SIVOS et donc des communes par ricochet.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations de compétences confiées au maire, le Conseil Municipal a validé les décisions suivantes :

- Renouvellement de concession 338 A10 NC pour 30 ans
- renonciation au droit de préemption urbain pour la parcelle AM 729 en copropriété rue de la Motte, RDC local coiffure.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET

Le Conseil Municipal a voté des modifications budgétaires à hauteur de 17 036 € en section de fonctionnement et 69 421 € en section d'investissement. Il s'agit principalement d'écritures de cession notamment pour le four du boulanger, reprise d'amortissement et de quelques transferts entre comptes de dépenses de fonctionnement.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AM 255 ET CESSION DE LA PARCELLE AM 798

La commune a marqué son accord pour l'acquisition d'une parcelle de terrain AM 255 de 1818 m², mise en vente par la famille LECOUR, jouxtant l'aire communale de stockage des matériaux, pour un montant de 8 000 €. Celle-ci a été redécoupée et une partie de 462 m² (AM 798) sera immédiatement rétrocédée au propriétaire riverain intéressé, au prix de 2 000 €.

REMPLACEMENT DE PERSONNEL

Afin de pallier le retard pris par les services techniques dans les entretiens de voirie et d'espaces verts, une convention va être signée avec l'ADAPEI 41 pour la mise à disposition durant l'été d'un agent spécialisé en « parcs et jardins » au prix de 11,18 € HT de l'heure.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE AFFI-AGE

Deux panneaux publicitaires de 2 m² vont être implantés dans le bourg ainsi qu'un radar pédagogique solaire, mis gracieusement à disposition de la commune par la société AFFI-SAGE, selon une convention d'une durée de 9 années. La commune aura le choix des formes et de la couleur de ce mobilier urbain ainsi que du lieu de son implantation. Une face de panneau sera à la disposition de la municipalité pour son affichage. La société AFFI-SAGE finance sur les recettes qu'elle perçoit des publicitaires : la fourniture avec pose, l'entretien, la maintenance et l'assurance, la rénovation en cours de contrat, ainsi que la fourniture, l'installation et l'entretien du radar pédagogique.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE BATIMENTS /VOIRIE

La composition de la commission communale de bâtiments/voirie a été modifiée. Elle est dorénavant la suivante : Robert HUTTEAU, Jean BROCHU, Dominique BAUSSIÉ, Françoise BEAUFILS, Christophe GAUTIER, Charles-Robert LIAGRE, Philippe PORTIER, Éric RETIF, Patrice DUCHET.



Le Maire, Robert HUTTEAU